



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MARS 2024

Convocation : 13 mars 2024

Affichage : 25 mars 2024

Étaient présents : Jean-Luc Point, Dominique Martinet Françoise Thomas-Collet, Joëlle Charieau, Roger Boismureau, Alain Servaes et Christian Bory.

Absentes excusées : Laetitia Poulter

Secrétaire de séance Dominique Martinet.

**Approbation du PV du CM du 22 janvier 2024**

Ce PV est approuvé l'unanimité.

**Vote du compte du compte financier unique – CFU 2023**

**Délibération n° 68/03/2024**

Monsieur Jean-Luc POINT, Maire, soumet au conseil municipal le compte financier unique 2023, établi avec le comptable public.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats re- portés		235 586,93 €	59 854,84 €			175 732,09 €
Opérations de l'exercice	554 516,94 €	631 980,80 €	204 818,50 €	403 470,84 €	759 335,44 €	
Totaux	554 516,94 €	867 567,73 €	264 673,34 €	403 470,84 €	759 335,44 €	
Résultats de clôture		313 050,79 €		138 797,50 €		451 848,29 €

Besoin de financement   
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement   
Excédent de financement  
des restes à réaliser

Besoin total de financement   
Excédent total de financement

Ce document enrichi des données du centre de gestion comptable de Melle, retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Le résultat de clôture du budget de la commune est de 429 493,09 €.

Monsieur Jean-Luc Point, ayant quitté la salle,  
Madame Dominique Martinet est nommée présidente de séance,

L'assemblée procède au vote du CFU, et après délibération, à l'unanimité approuve :

- Les résultats tels que présentés ci-dessus ;
- Les restes à réaliser 2023 ;
- Le CFU 2023.

**Végétalisation, embellissement, cheminement doux et sécurisation**

**CHOIX DES ENTREPRISES**

**Phase 1 de l'entrée Sud à la place de l'église**

**Lot 1 : Voirie réseaux divers**

**Lot 2 : Aménagements paysagers**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les élus en charge des travaux et le maître d'œuvre se sont réunis pour étudier les offres reçues : 6 pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.

L'analyse des offres par le maître d'œuvre donne les résultats suivants :

<b>LOT 1</b>	HT	Note prix	Note technique	Note globale	Rang
EUROVIA	229 484,00 €	40,65	47,50	88,15	5
COLAS	241 841,44 €	38,57	49,75	88,32	4
SCOTPA	232 843,26 €	40,06	49,75	89,81	3
BERNARD TPGT	231 693,78 €	40,26	50,50	90,76	2
EIFFAGE	213 068,90 €	43,78	50,50	94,28	1
NATP	207 285,89 €	45,00	42,50	87,50	6

<b>LOT 2</b>	HT	Note prix	Note technique	Note globale	Rang
ID VERDE	24 339,00 €	37,29	47,50	84,79	2
SVJ PAYSAGE	20 170,60 €	45,00	44,25	89,25	1
NATP	23 651,60 €	38,38	18,75	57,13	3

Sur la base de ces analyses et après avoir entendu la présentation détaillée des offres, le conseil municipal délibère et à l'unanimité choisi les entreprises suivantes :

LOT 1 : entreprise EIFFAGE, ROUTE SUD-OUEST / Ets Poitou- Charentes Limousin  
Siège social 21 Avenue de Canteranne – Parc de Canteranne – 33608 PESSAC Cedex  
Pour un montant HT de 213 068.90 € soit 255 682.68 € TTC.

LOT 2 : entreprise SVJ paysage, Z.I. du Sanital, 10 avenue Alfred Nobel, 86100 Châtelleraut  
Pour un montant HT de 20 170.60 € soit 24 204.72 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché.

**Questions diverses**

**Marché de travaux AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE (RD 737) - Subventions et financement**

Monsieur le maire informe les conseillers de l'obtention d'une subvention du Département d'un montant de 44 421.76 €. Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR et du Fonds Vert sont en cours d'instruction.

Une partie des travaux de la phase 1 sera financée par un emprunt.

**Élargissement du trottoir le long du 42 Grande rue**

L'élargissement du trottoir nécessite la démolition du mur de cette propriété.

En compensation, la commune fournira au propriétaire, avec lequel un accord sera signé, les matériaux nécessaires à la construction d'un nouveau mur de clôture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

*Le secrétaire de séance*